



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Paris

Section juridique et consulaire

Horaires d'ouverture du service des visas :
du lundi au vendredi de 9h à 11h45, sans rdv

Frais d'établissement de visa : 60,00 €
payables en espèces

Délai de traitement : voir ci-dessous

Adresse visiteurs :

28 rue Marbeau
75116 Paris
Métro
Ligne 1, Porte Maillot, sortie n° 5
Ligne 2, Porte Dauphine
info@paris.diplo.de

Situation en octobre 2011

Visa pour stage conventionné

Les demandeurs doivent se présenter en personne à la section juridique et consulaire de l'ambassade munis des documents suivants :

- 1 formulaire de demande de visa dûment rempli
- 1 photo d'identité récente

ainsi que l'original et deux (2) photocopies des pièces suivantes :

- **passport** en cours de validité
- **titre de séjour français** en cours de validité
- **justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur** français
- **convention de stage** mentionnant l'adresse exacte de l'entreprise en Allemagne
- **certificat du service central de placement de l'Agence fédérale pour l'emploi**
(Zentralstelle für Arbeitsvermittlung – ZAV)

à demander par l'employeur auprès de :

Studentenvermittlung 212

D-53107 Bonn

Tél. : 0228-7131560

bonn-zav.info-auslaendische-studenten@arbeitsagentur.de

(L'absence de ce certificat au moment de la demande de visa entraîne un allongement du délai de traitement de plusieurs semaines.)

Si le stage n'est pas ou peu rémunéré, le demandeur devra justifier de ses ressources financières pendant son séjour en Allemagne (**670 € par mois**) en présentant un relevé bancaire, une attestation de bourse ou une déclaration de prise en charge financière.

Dans certains cas, des documents supplémentaires pourront être exigés.

Délai de traitement : sans certificat du service central de placement : 8 semaines environ
avec certificat du service central de placement : 10 jours maximum

Les dossiers de demande incomplets (photocopies ou documents originaux manquants) ou envoyés par courrier postal ne pourront être traités.

Clause de non-responsabilité : Toutes les données contenues dans cette note sont fondées sur les informations et expériences dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.